

## Notice d'information relative aux textes conventionnels applicables

Pour votre complète information, vous retrouverez dans le tableau ci-dessous la liste des conventions et accords collectifs de branche applicables dans la branche de l'enseignement privé non lucratif. Vous retrouverez également dans cette liste les accords conclus au sein de notre établissement.

	Thématique	Dénomination
Branche ou Interbranches	Convention collective	<a href="#">Convention Collective</a> de l'enseignement privé non lucratif du 11 avril 2022 - IDCC n°3218 (CCEPNL)
	Durée du travail	<a href="#">Accord de branche relatif au travail de nuit</a> dans l'enseignement privé sous contrat du 2 juillet 2002 révisé le 31 janvier 2007
		<a href="#">Accord sur les équivalences de nuit</a> dans l'enseignement privé sous contrat du 31 janvier 2007
		<a href="#">Accord sur le temps partiel</a> du 18 octobre 2013 révisé le 10 mars 2015
		<a href="#">Accord relatif à l'organisation du temps partiel</a> dans la branche EPNL du 11 février 2019 (en attente d'extension)
	Formation professionnelle	<a href="#">Accord interbranches sur l'emploi et le développement des compétences</a> du 24 mars 2022
		CQP éducateur de vie scolaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Accord de création</a> du 5 juin 2014</li> <li>- <a href="#">Accord sur la classification</a> du 25 février 2014</li> </ul>
		CQP coordinateur de vie scolaire <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Accord de création</a> du 2 juin 2015</li> <li>- <a href="#">Accord sur la classification</a> du 18 novembre 2014</li> </ul>
		Titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et ou de formation » <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Accord déterminant le niveau de classification</a> du 18 novembre 2014</li> </ul>
	Protection sociale	<a href="#">Accord collectif relatif au régime frais de santé</a> dénommé EEP Santé du 31 janvier 2022
		<a href="#">Accord collectif relatif à la recommandation d'organismes assureurs</a> du 31 janvier 2022
		<a href="#">Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels non-cadres</a> rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013
		<a href="#">Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels cadres et assimilés</a> rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013
Accord d'entreprise		

Vous pouvez consulter ces accords (*lieu de consultation*) :

<https://infos.isidoor.org/kb/notice-dinformation-relative-aux-textes-conventionnels-applicables/>

Modalités de consultation :

A noter que cette « notice » doit être remise à chaque salarié lors de l'embauche, en application de la section 1 du chapitre 3 de la de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif IDCC n°3218 (CCEPNL).